

HAND ACTU

IDF

l'actualité du handball francilien
n°60 - 10 janvier 2020

LIGUE ÎLE DE FRANCE

FFHANDBALL



Georges Potard, Président,
et le conseil d'administration,
ainsi que l'ensemble des salariés
vous souhaitent une très belle année olympique !



compte-rendu de réunion du bureau directeur

compte-rendu de la réunion du bureau directeur du 16 décembre 2019 au siège de la ligue (Créteil)

- Présents :** M^{mes} Monique Ansquer, Marie-José Gaudefroy & Nathalie Lassalle
MM. Robert Lafond, Jean-Marie Lassalle, Robert Nicolas & Georges Potard
- Invités :** MM. Jean-Philippe Mennesson, Christian Pastor & C. Selaquet
- Absents :** M. Jean-Michel Germain

La séance débute à 18h30.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- > Une association intitulée « Les belles du sport », créée pour permettre aux jeunes filles défavorisées de pratiquer le handball, en prenant en charge notamment des aspects financiers, sollicite son engagement en tant que club.
Le secrétaire général indiquera à cette association pourquoi sa demande ne répond pas aux critères d'engagement d'un club auprès de la FFHandball. Actuellement cette association n'a aucun lien ni avec la ligue ni avec la fédération. Ses actions se font sous son entière et unique responsabilité. Cependant, compte tenu de ses objectifs, il est demandé à Nathalie Lassalle de prendre contact avec elle.
- > Le président a répondu à une demande du Rueil AC concernant le dispositif du Conseil Régional de soutien financier aux « petits clubs ».
- > Courrier reçu du comité de Seine-et-Marne précisant les dates et modalités de son AG extraordinaire et de son AG électorale. Une réponse lui sera faite quant aux limites de ces procédures.
- > Le secrétaire général a en charge :
 - La programmation et l'organisation de la prochaine rencontre des salariés de la ligue avec le bureau directeur autour du dîner de début d'année.
 - La préparation, en liaison avec Nicolas Hachette, d'un vote électronique relatif à la modification des statuts
- > Georges Potard participera à un conseil des présidents de ligues métropole, qui se réunira les 4 et 5 janvier prochains à la MDH (évolution de la CMCD, questions statutaires diverses).

sommaire

Informations administratives

- compte-rendu de réunion du bureau directeur (16/12/2019) p. 1

Excellence sportive

- finalités des intercomités territoriaux p. 3
- bilan stage régional fém. (2-3/01) p. 4
- bilan stage régional masc. (2-4/01) p. 5

Commissions

- Développement
 - Campagne Kinder Handball Day 2019-2020 p. 6
- Compétitions
 - tirage des 1/16^{es} de finale de la coupe de la ligue p. 7
 - appel à candidature pour l'organisation des ¼ & ½ finales de la coupe de la ligue p. 7
 - rappel concernant les surclassements autorisés p. 8
 - gymnases sans colle p. 9



FFHANDBALL

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
tél : 01 56 70 74 74

5800000@ffhandball.net

www.handball-idf.com

facebook : [ligueIDFhandball](https://www.facebook.com/ligueIDFhandball)

twitter : [@IdFhandball](https://twitter.com/IdFhandball)

île de France

ARBITRAGE

- > Deux de nos juges arbitres ont subi le vandalisme de leur véhicule lors d'un arbitrage dans le Val-d'Oise. Il semblerait selon ces mêmes dires que quelques accompagnateurs de l'équipe visiteuse aient subi le même sort.
 - ☞ Un courrier au président du Val-d'Oise va être adressé sans présager des résultats d'une enquête qui devra être ouverte.
- > La ligue indemnisera l'US Ivry d'une amende sanctionnant la non-validation de deux officiels de table imputable aux services de la ligue.

DISCIPLINE

- > Une procédure d'enquête préliminaire est diligentée sur le traitement d'un dossier disciplinaire au comité de Seine-et-Marne.
- > La ligue est alertée, par un club visiteur, sur le comportement anormalement grossier d'un spectateur d'une rencontre féminine dans les tribunes du club de Villepreux. Le comité des Yvelines, concerné, donnera suite.

STATUTS ET RÈGLEMENTS

- > Marie-José Gaudefroy a répondu au courriel de la responsable des qualifications de l'Essonne, quant à un dysfonctionnement dans le traitement de la validation d'une mutation, afin de la rassurer sur notre souci d'aller dans le sens du service aux clubs.
- > La responsable de note CSR territoriale a été sollicitée pour intervenir dans un litige entre deux clubs qui étaient en entente, afin de les aider à liquider leur convention. Avant toute intervention, elle sollicitera la médiation du comité concerné.

PARCOURS DE PERFORMANCE FÉDÉRAL

- > Les inter pôles masculins se dérouleront du 2 au 8 mars à Lyon. Ils seront précédés d'un tournoi amical les 4 et 5 février à Poitiers.
- > On rappelle que l'évaluation du pôle masculin sera effectuée par la DTN le 16 janvier prochain, en présence de Pascal Person, de Bruno Potard et du Président de la ligue. La DRJSCS, les proviseurs de 2 lycées de Créteil et l'inspecteur d'Académie sont conviés. Le compte rendu financier 2019 des pôles sera transmis à Pascal Bourgeois.
- > L'évaluation du centre de formation de l'US Ivry aura lieu le 11 février prochain.

TRÉSORERIE

- > À la suite de la réception de la facture hebdomadaire de la MDH concernant le site d'excellence du pôle espoirs masculin, le trésorier demande aux services en charge de cette opération de procéder à l'avenir à une facturation mensuelle.

RESSOURCES HUMAINES

- > Réunion le 6 janvier quant à la prise en charge éventuelle des frais de restauration lors des stages ITF à la MDH.
- > Pour l'année 2020, la ligue recrutera 5 stagiaires (durée minimum de 2 mois).

SERVICE AUX CLUBS

- > La FFHandball adresse ses remerciements à la ligue pour la tenue (samedi 14 décembre) du colloque sur la féminisation :
 - Contenu pertinent et riche.
 - Les échanges ont été fournis dans les différents ateliers.
- Par ailleurs, le dimanche, 23 équipes moins de 11 féminines ont découvert le hand à 4.

La séance s'achève à 21h00.



Georges POTARD
Président



Robert LAFOND
Secrétaire Général

FINALITÉS INTERCOMITÉS TERRITORIAUX 2019-2020

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL



MAISON
DU
HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini
94000 Créteil



SCAN ME

informations :
www.handball-idf.com

samedi 1^{er} février
finalités masculines

dimanche 2 février
finalités féminines

COMITÉ PARIS
FFHANDBALL

COMITÉ SEINE
ET MARNE
FFHANDBALL

COMITÉ
YVELINES
FFHANDBALL

COMITÉ
ESSONNE
FFHANDBALL

COMITÉ
HAUTS DE SEINE
FFHANDBALL

COMITÉ SEINE
SAINT DENIS
FFHANDBALL

COMITÉ VAL
DE MARNE
FFHANDBALL

COMITÉ
VAL D'OISE
FFHANDBALL

INTERCOMITÉS
FFHANDBALL



BILAN STAGE FÉMININ 2004-2005

2 au 3 janvier 2020

CNSD Fontainebleau (rue des Archives – 77305 Fontainebleau)



Projet de jeu ligue

- Relation Passeur (PB) / Réceptionneur (NPB) : attaque de balle : retarder son engagement (repère PB : armée du bras) / donner du temps au NPB de se réengager (repère NPB : course avant)
- Changement de statut (anticipation) :
 - o Défense placée → montée de balle :
 - Se projeter le plus vite possible sans la balle avec écartement ligne de touche des ARR et étagement point de corner des AIL.
 - Ralentir à l'approche des 12m pour observer puis ré accélérer jusqu'au tir ou JF.
 - o Attaque placée → repli défensif :
 - Replier le plus vite possible dans sa propre moitié de terrain.
- Attaque :
 - o CONTINUITÉ
 - o VARIATION DES ESPACES À EXPLOITER
 - Interne vers extérieur
 - Interne vers renversement
 - Jeu extérieur des ARR
 - o CRÉER pour mobiliser et SORTIR LES BALLES dans une RECTITUDE en relation avec l'ATT DE BALLE des NPB
- Projet défensif 0-6 zone :
 - o Se déployer pour dissuader (interdire la passe)
 - o Se déployer pour neutraliser (stopper la balle)
 - o Se regrouper autour du PB / se déployer vers le futur PB
- GB :
 - o Placement :
 - À 9m : milieu du but/corps/fenêtre de tir (en lien avec les défenseurs)
 - À 6m : milieu du but/corps/balle
 - o Déplacement :
 - Prendre de la profondeur si tir favorable
 - Ne pas prendre de profondeur si tir défavorable
 - Suivre le PB dans le saut
 - o Parade :
 - Ne pas anticiper >> agir au déclenchement du tir
 - Pousser vers le haut ou glisser/fléchir en fermeture avant.

État d'esprit du groupe

C'est un groupe qui a pris la mesure de l'exigence du travail demandé au fur et à mesure des séances. Nous attendons d'elles, plus d'implication, dans la course (changement de statut) et dans le combat en défense (neutralisation).

Prospective de travail

- Attaquer toutes les balles avec l'intention de tirer
- Courir le plus vite possible sans la balle (montée de balle et repli défensif)
- Se déployer pour arrêter la balle (neutralisation)

Prochaines échéances

SR3 : au CDFAS à Eaubonne du 20 au 22 février 2020 (équipes structure et hors structure)

SR4 : au CDFAS à Eaubonne du 27 au 29 mars 2020 (équipes structure et hors structure)

IL : à Celles-sur-Belle du 31 mars au 4 avril 2020 (équipes structure et hors structure)

BILAN STAGE MASCULIN 2005

2 au 4 janvier 2019

CDFAS Eaubonne (64 rue des Bouquinvilles – 95600 Eaubonne)

Les objectifs du stage :

- Construire des collectifs équilibrés
- Construire une défense homme à homme forte
- Affiner les relations à 2

Matchs amicaux :

IDF 1 vs AC Boulogne-Billancourt U18 : défaite 23-34

Après un bon début de match où la défense était bien en place, l'équipe adverse a fait l'écart grâce à nos pertes de balles et nos errements défensifs. La 2^e mi-temps ressemble beaucoup à la première.

Plusieurs séquences ont été intéressantes, notamment dans les articulations défensives. Il faut gagner en précision dans le jeu rapide et le jeu placé.

IDF 1 vs Bois-Colombes Sp. U18 : victoire 17-15

L'objectif était de gagner, c'est chose faite. Nous n'avons jamais été menés, malgré quelques phases brouillonnes, notamment en attaque. Les articulations défensives ont été plutôt efficaces, notamment en 0-6 homme à homme. La montée de balle a été également peu efficace et doit se montrer plus efficace.

IDF 2 vs Bois-Colombes Sp. U18 : défaite

IDF 2 vs AC Boulogne-Billancourt U18 : défaite

L'objectif de ces 2 matchs étaient de pouvoir évaluer nos joueurs dans un autre contexte et avec une intensité supérieure aux matchs qu'ils jouent le weekend.

Le 1^{er} match face à Bois Colombes nous a permis de montrer les carences défensives sur la 1-5 H à H notamment dans la répartition et le placement. En attaque des choses intéressantes ont été trouvées malgré une seule séance abordée à ce sujet.

Le 2^e match face à l'ACBB nous a permis de travailler sur un autre dispositif avec une 0-6 intéressante par moment et de belles séquences.

Ces 2 matchs nous ont montré les défaillances que le groupe 2 pouvait avoir sur certains postes (défensifs et offensifs).

Contenus abordés

Sur le plan défensif

- Alignements hauts et bas sur défense homme à homme 1-5
- Prise en V du pivot avec contournement
- Gestion des rentrées et croisés dans les articulations (alignements/changements)
- Projection vers l'avant

Sur le plan offensif

- Occupation de l'espace
- Jeu en surnombre
- Prise d'espaces et jeu en course

Pour les GB

- Se placer dans l'axe ballon – centre du but
- S'équilibrer face au tireur avant le tir (posture de pré-parade)
- Stopper son déplacement dans la profondeur avant la prise d'information du tireur
- S'organiser pour effectuer une parade vers l'avant
- Enchaîner les tâches et manipulations du ballon

Prochaines échéances

Stage n°5 : du dimanche 16 février (9h) au mercredi 19 février (16h) – 18 joueurs

Stage n°6 : du lundi 6 avril (12h) au jeudi 9 avril (17h) – 18 joueurs

Stage n°7 : du jeudi 30 avril (18h) au samedi 2 mai (12h) – 16 joueurs

Interligues (Saint-Dié-des-Vosges) – du lundi 4 mai (10h) au vendredi 8 mai (16h) – 16 joueurs

Kinder Handball Day



La FFHandball et son partenaire Ferrero s'associent pour la troisième année autour du dispositif Kinder Handball Day qui vise à développer la pratique du handball chez les plus jeunes.

LE KINDER HANDBALL DAY EN 5 POINTS :

QUAND (périodicité de l'action) ?

Du 18 mars au 18 avril 2020

QUOI (quelle action) ?

Une demie journée dédiée à la pratique du handball des 6-12 ans dans les clubs

POURQUOI ?

Permettre aux licenciés d'inviter un proche et de partager leur passion pour le handball

COMMENT PARTICIPER ?

Inscrire son événement avant le 14 février sur la plateforme dédiée <http://handballfrance.kinder.fr>

QUELLES RECOMPENSES ?

Des dotations sous la forme d'un produit de la marque Ferrero (barre chocolatée, gâteau) seront mises à disposition des clubs organisateurs pour chaque enfant.

Vous recevrez par la suite des déclinaisons numériques (bannières réseaux sociaux, affiche à personnaliser, diplômes) afin de promouvoir vos événements.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher du Pôle Service aux clubs de la FFHandball via servicesauxclubs@ffhandball.net

organisation des compétitions

TIRAGE DES 1/16^{es} DE FINALE DE LA COUPE DE LA LIGUE

à jouer avant le 9/02/2020

COMMISSION
ORGANISATION
COMPÉTITIONS
LIGUE
ÎLE DE FRANCE



FÉMININES

5875001	CSM FINANCES	–	ASHB LES MUREAUX	5878075
5877009	CLAYE-SOUILLY SHB	–	AC BOULOGNE BILLANCOURT	5892002
5877035	US VAIRES EC	–	ES SUCY	5894029
5877067	HBC CAMPÉSIEN	–	HBC VAL-DE-SEINE	5891017
5877078	SÉNART AHB	–	BLANC-MESNIL SP.	5893012
5878007	AS BONNIERES	–	HBC ANTONY	5892006
5891006	BONDOUFLE AC CE	–	ASV CHATENAY-MALABRY	5892005
5891015	SCA 2000 ÉVRY	–	PARIS SC	5875056
5891026	MORSANG-FLEURY HB	–	US ALFORTVILLE	5894001
5891030	US RIS-ORANGIS	–	STADE DE VANVES	5892029
5892012	CLAMART HB	–	AS MANTAISE	5878002
5892015	AS FONTENAY-AUX-ROSES	–	ENT. NOISY / GAGNY	5893005
5893001	ENT. BOBIGNY / BONDY	–	ENT. ÉLITE VAL-D'OISE	5895011
5894058	CHB BRY	–	DRAVEIL HB	5891011
5895001	COM ARGENTEUIL	–	US LAGNY-MONTÉVRAIN	5877016
5895022	HBC ST-LEU / TAVERNY	–	AULNAY HB	5893009



MASCULINS

5895035	US ÉZANVILLE/ÉCOUEN	–	ASV CHATENAY-MALABRY	5892005
5877016	US LAGNY-MONTÉVRAIN	–	VILLENEUVE-LE-ROI HB	5894038
5877034	TORCY HB MLV	–	US ALFORTVILLE	5894001
5877078	SÉNART AHB	–	LA DIONYSIENNE HB	5893032
5891011	DRAVEIL HB	–	HBC DU LOING	5877041
5891034	SAVIGNY HB 91	–	AVON SC	5877001
5892011	CHAVILLE HB	–	ST-GERMAIN HB	5878076
5893009	AULNAY HB	–	US VAIRES EC	5877035
5893012	BLANC-MESNIL SP. *	–	US DEUIL – ENGHEN – MONTMORENCY	5895018
5893024	NEUILLY-PLAISANCE SP.	–	CA L'HAÏ-LES-ROSES	5894023
5893055	VILLEMOMBLE HB	–	STE-GENEVIÈVE SP.	5891031
5894005	CSA KREMLIN-BICÈTRE	–	HBC CAMPÉSIEN	5877067
5894009	REVEIL DE NOGENT	–	SCA 2000 ÉVRY	5891015
5894055	JOINVILLE HBA	–	ENT. NOISY / GAGNY	5893002
5895020	ENT. ROISSY – PAYS DE FRANCE	–	AC BOULOGNE-BILLANCOURT	5892002
5895025	HBC SOISY / ANDILLY / MARGENCY	–	HOUILLES – LE VÉSINET – CARRIÈRES HB	5878046

APPEL À CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION DES ¼ DE FINALE ET ½ FINALES DE LA COUPE DE LA LIGUE

Nous lançons un appel à candidature pour recevoir les ¼ de finale et ½ finales de la coupe de la ligue des clubs régionaux et départementaux (nous avons besoin de 2 salles, soit un site unique sur 2 jours, soit 2 sites différents sur 1 journée) le week-end du 6-7 juin 2020.

Pour toute candidature, merci de revenir vers la commission d'organisation des compétitions (5800000.coc@ffhandball.net).

RAPPEL CONCERNANT LES SURCLASSEMENTS AUTORISÉS

ARTICLE 36 : CATÉGORIES D'ÂGES DE LA LIGUE ÎLE-DE-FRANCE POUR LA SAISON 2019-2020 :

- Masculins : moins de 13, moins de 15 & moins de 18 ans
- Féminins : moins de 13, moins de 15 & moins de 18 ans

catégories	années d'âges autorisées	surclassement autorisé en championnat régional
plus de 16 ans masculins	2002 et avant	2003 (dans le respect de l'article 36.2.5 des RG FFHandball)
plus de 16 ans féminines	2002 et avant	2003 et 2004 (dans le respect de l'article 36.2.5 des RG FFHandball)
moins de 18 ans masculins & féminines	2002, 2003, 2004	2005 (dans le respect de l'article 36.2.6 des RG FFHandball ou l'article 36.2.5 des RP IDF)
moins de 15 ans masculins & féminines	2005, 2006, 2007	Aucun
moins de 13 ans masculins & féminines	2007, 2008, 2009	Aucun

LISTE DES GYMNASES DU TERRITOIRE INTERDISANT L'USAGE DE LA COLLE



Paris (75)

- Paris 17^e => gymnase Saussure, gymnase Alexandre-Lippmann, gymnase Léon-Biancotto, gymnase Courcelles, gymnase Fragonard
- Paris 18^e => gymnase Poissonniers

Seine-et-Marne (77)

- Avon => tous les gymnases de la ville
- Bagnaux-sur-Loing => gymnase municipal
- Brie-Comte-Robert => gymnase Georges-Brassens
- Cesson => gymnases Sonia-Delaunay & Colette-Besson
- Combs-la-Ville => gymnase Salvador-Allendé, gymnase Paloisel, gymnase Cartier
- Coulommiers => tous les gymnase de la ville
- Courtry => tous les gymnase de la ville
- Dammarie-les-Lys => tous les gymnase de la ville
- Le Chatelet-en-Brie => gymnase Foucher
- Le Mée => gymnase Rousselle & gymnase Caulaincourt
- Lieusaint => gymnase Richard-Dacoury
- Marolles => gymnase Gravelins
- Melun => tous les gymnase de la ville
- Montévrain => gymnase de Montévrain
- Moissy-Cramayel => gymnase Jatteau
- Nemours => tous les gymnases de la ville
- Provins => gymnase Raymond-Vitte
- Roissy-en-Brie => tous les gymnases de la ville
- Savigny-le-Temple => complexe Jean-Bouin
- Vert Saint-Denis => gymnase Jean-Vilar

Yvelines (78)

- Bonnières => Complexe sportif de la Vallée
- Carrières-sur-Seine => gymnase des Pierres-Vives
- Le Perray-en-Yvelines => gymnase municipal & complexe de la Grande-Rue-Verte
- Les Clayes-sous-Bois => tous les gymnases de la ville (tolérance pour les compétitions des catégories moins de 17 ans et plus de 16 ans, sauf dans le gymnase Guimier)
- Limay => tous les gymnases de la ville
- Maisons-Laffitte => tous les gymnases de la ville
- Mantes-la-Jolie => usage limité aux résines en spray
- Rambouillet => gymnase de la Louvière
- Saint-Germain-en-Laye => tous les gymnases de la ville
- Trappes => gymnase Youri-Gagarine (sauf en compétition) & gymnase Broustal
- Vélizy-Villacoublay => tous les gymnases de la ville
- Vernouillet => gymnase Dieuleveut
- Versailles => gymnase Montbaouron 1
- Voisins-le-Bretonneux => gymnase des Pyramides

Essonne (91)

- Boussy-Saint-Antoine => COSEC
- Crosnes => gymnase La Palestre
- Épinay-sous-Sénart => complexe sportif
- Itteville => gymnase Thomas-Pesquet
- Marcoussis => tous les gymnases de la ville
- Mennecy => gymnase René-Guitton
- Quincy-sous-Sénart => salle Georges-Pompidou
- Ris-Orangis => Tous les gymnases de la ville
- Vert-le-Petit => gymnase Roger-Bambuck
- Villebon-sur-Yvette => tous les gymnases de la ville
- Viry-Chatillon => tous les gymnases de la ville

Hauts-de-Seine (92)

- Bagneux => gymnase Henri-Wallon (sauf plus de 16 ans) & gymnase Janine-Jambu
- Rueil-Malmaison => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)

Seine-Saint-Denis (93)

- Bobigny => tous les gymnases de la ville
- Bondy => gymnase Gérard-Aïache & Palais des sports
- Le Raincy => centre municipal sportif
- Romainville => gymnase Jean-Guimier

Val-de-Marne (94)

- Arcueil => tous les gymnases de la ville
- Bry-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Champigny-sur-Marne => gymnase Auguste-Delaune
- Chevilly-Larue => tous les gymnases de la ville
- Créteil => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)
- La Queue-en-Brie => gymnase Pierre-de-Coubertin

- Le Perreux-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Valenton => gymnase Gérard-Roussel

Val-d'Oise (95)

- Auvers-sur-Oise => gymnase Daubigny
- Bessancourt => gymnase des Marboulous et gymnase Maubuisson
- Écouen => gymnase Jean-Bullant
- Ézanville => complexe de la Prairie
- Frépillon => gymnase municipal
- Magny-en-Vexin => gymnase Jean-Zay
- Méry-sur-Oise => gymnase municipal
- Mériel => gymnase André-Leducq (sauf les week-ends)
- Montmagny => tous les gymnases de la ville
- Taverny => COSOM André-Messager



- **USAGE DE LA RÉSINE (article 88.3 des règlements généraux de la FFHand-ball) écriture 2019-2020**

88.3 Usage des colles et résines

88.3.2 Interdiction des colles et résines non lavables à l'eau

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage des colles et résines non lavables à l'eau :

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,
- le responsable de salle du club recevant doit mettre gratuitement à la disposition de chaque équipe un flacon de colle ou résine dite « lavable à l'eau ». Ces flacons, contenant le même produit, seront déposés à la table de marque.

Si le club recevant ne fournit pas de colle ou résine dite « lavable à l'eau », il lui est infligé une sanction financière dont le montant correspond à celui de la sanction financière pour forfait isolé à son niveau de jeu.

Si l'une des deux équipes refuse de jouer avec de la colle ou la résine lavable à l'eau, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour), alors les juges-arbitres devront mentionner, sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe.

Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive. Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixés par le règlement d'examen des réclamations et litiges.

88.3.3 Interdiction de toutes colles et résines

Si l'une des deux équipes utilise néanmoins une colle ou une résine quelconque, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour) alors les juges-arbitres devront mentionner,

sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe. Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive. Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixés par le règlement d'examen des réclamations et litiges.